

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY
du vendredi 28 mars 2014**

Convocations faites et envoyées le 24 mars 2014.

Ordre du Jour :

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
2. ELECTION DU MAIRE
3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
4. ELECTION DES ADJOINTS
5. INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
6. PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL
7. INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard POISSON, Maire sortant, Madame Danièle RENO, doyenne d'âge, et Monsieur Lionel TERRASSON, Maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Laurent YOT, Delphine FIEVET, Danièle RENO, conseillers.

Absents excusés : Franck PORCHERON (pouvoir à Christian GATEAU)

Absent :

1. INSTALLATION DU CONSEIL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gérard POISSON, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. VEGLIO Emeric a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. ELECTION DU MAIRE

Danièle RENO, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Marie-Christine OGER et M. Stéphane VITCOQ.

Chaque conseiller municipal déposera lui-même son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet.

Lionel TERRASSON se porte candidat.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	2
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	13
e. Majorité absolue	7

NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
TERRASSON Lionel	13	treize

M. TERRASSON Lionel, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé maire** et immédiatement installé dès le premier tour de scrutin.

Danièle RENO cède la présidence à Monsieur Lionel TERRASSON qui fait lecture de la Charte de l'élu local avant d'examiner les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur TERRASSON a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 4 abstentions, a fixé à **quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Lionel TERRASSON élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

- Election du premier adjoint

Monsieur le Maire précise que le 1^{er} adjoint sera chargé de la communication et de l'environnement. Sylvie RENAUD se porte candidate.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	1
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	14
e. Majorité absolue	8

NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
RENAUD Sylvie	14	quatorze

Mme RENAUD Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamée premier adjoint** et immédiatement installée dès le premier tour de scrutin.

- Election du deuxième adjoint

Monsieur le Maire précise que le 2^{ème} adjoint sera chargé de l'eau et de l'assainissement. Jean-Michel GODIGNON se porte candidat.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	1
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	14
e. Majorité absolue	8

NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GODIGNON Jean-Michel	14	quatorze

M. GODIGNON Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé deuxième adjoint** et immédiatement installé dès le premier tour de scrutin.

- Election du troisième adjoint

Monsieur le Maire précise que le 3^{ème} adjoint aura en charge les finances et l'urbanisme. Lionel LELEU se porte candidat.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	2
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	13
e. Majorité absolue	7

NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LELEU Lionel	13	treize

M. LELEU Lionel, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé troisième adjoint** et immédiatement installé dès le premier tour de scrutin.

- Election du quatrième adjoint

Monsieur le Maire précise que le 4^{ème} adjoint sera délégué aux affaires sociales.

Michelle HAMONNIERE se porte candidate.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	15
e. Majorité absolue	8

NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HAMONNIERE Michelle	15	quinze

Mme HAMONNIERE Michelle, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamée quatrième adjoint** et immédiatement installée dès le premier tour de scrutin.

5. INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints du maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Il indique les taux maximums du maire et des adjoints dans les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 500 et 999 :

Des simulations ont été effectuées entre 25% et 31% de l'indice brut 1015. Sur proposition de Monsieur TERRASSON, le conseil accepte de voter à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à bulletin secret et avec effet au **1^{er} avril 2014**, de fixer comme suit, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :

FONCTIONS	NOM ET PRENOM	MONTANT DE L'INDEMNITE
Maire	TERRASSON Lionel	29,5 % de l'indice brut 1015 - indice majoré 821
1er adjoint	RENAUD Sylvie	Indemnité égale à 25% de celle du maire fixée ci-dessus. Identique pour les 4 adjoints
2ème adjoint	GODIGNON Jean-Michel	
3ème adjoint	LELEU Lionel	
4ème adjoint	HAMONNIERE Michelle	

Monsieur le Maire indique que le budget primitif ayant été voté, une décision modificative sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de tenir compte de ce vote et d'inscrire les crédits manquants.

6. PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL

Le maire donne lecture de l'ordre du tableau tel qu'il est établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints conformément à l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonction	Qualité	NOM	PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus (en chiffres)
Maire	M.	TERRASSON	Lionel	25/04/1968	23/03/2014	248
1er adjoint	Mme	RENAUD	Sylvie	30/01/1964	23/03/2014	287
2ème adjoint	M.	GODIGNON	Jean-Michel	06/02/1958	23/03/2014	327
3ème adjoint	M.	LELEU	Lionel	17/08/1956	23/03/2014	300
4ème adjoint	Mme	HAMONNIERE	Michelle	11/06/1952	23/03/2014	303
Conseiller municipal	M.	VITCOQ	Stéphane	18/11/1973	23/03/2014	313
Conseiller municipal	M.	GATEAU	Christian	01/01/1955	23/03/2014	311
Conseiller municipal	M.	VEGLIO	Emeric	06/12/1980	23/03/2014	311
Conseiller municipal	M.	LEGRON	Laurent	10/01/1968	23/03/2014	309
Conseiller municipal	M.	PORCHERON	Franck	05/01/1969	23/03/2014	306
Conseiller municipal	Mme	OGER	Marie-Christine	23/06/1952	23/03/2014	305
Conseiller municipal	Mme	DUBOIS née DELISLE	Sophie	07/10/1969	23/03/2014	303
Conseiller municipal	M.	YOT	Laurent	16/05/1973	23/03/2014	303
Conseiller municipal	Mme	FIEVET née LACAILLE	Delphine	26/10/1974	23/03/2014	288
Conseiller municipal	Mme	RENOU née PIGOT	Danièle	11/11/1945	23/03/2014	286

Affiché le :

Le Maire,
Lionel TERRASSON.